Projet pédagogique

Accueil collectif à caractère éducatif pour mineurs

Associé à l'école maternelle du centre

Année 2023 – 2024

LAVAUR

SOMMAIRE

Préambule.....p.3

Fonctionnement.....p.4

Journée type.....p.5-6

Les espaces utilisés.....p.7

L'équipe pédagogique p.8-9

Les objectifs pédagogiques.....p.12-19

L'évaluation.....p 20-22

Préambule

Cet accueil de loisirs permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et d'offrir à l'enfant un nouvel espace de vie.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

Ces différents éléments sont nécessaires à son épanouissement.

L'enfant doit être au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école. L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant: école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants et il sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux actions proposées.

Fonctionnement

Organisateur : Mairie de Lavaur Place du Général Sudre 81500 Lavaur

Lieu de la structure : École maternelle du centre 15 rue de la mairie 81500 Lavaur

Public accueilli : Les enfants scolarisés à l'école maternelle du Centre. Agés de 2 à 5 ans.

Effectifs moyens :

- 12 enfants le matin.
- 63 enfants le midi.
- 40 enfants le soir.

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7H30 - 8H15	7H30 - 8H15		7H30 - 8H15	7H30 - 8H15
Midi	11H45 13H35	11H45 13H35		11H45 13H35	11H45 13H35
Soir	16H30 18H30	16H30 18H30		16H30 18H30	16H30 18H30

Journée type

7h30-8h15

L'ouverture du portail de l'école est faite par le directeur adjoint. Un animateur accueille les enfants en proposant de la lecture, des jeux calmes, du dessin dans la salle motricité.

Les animateurs s'adaptent selon la fatigabilité des enfants. Ils restent source de propositions tout en respectant au mieux le rythme de l'enfant.

Le directeur adjoint gère les entrées en notant l'arrivée des enfants. Il assure par la suite le pointage sur le logiciel.

11h45-13h35

Appel dans les classes, l'animateur réfèrent note sur la fiche de pointage les enfants présents et absents. La réservation du restaurant scolaire se fait via le portail famille par les parents 48H (jours ouvrés) en amont.

Le temps méridien est organisé en deux services, le premier service pour les petites et moyennes sections et le second pour les grandes sections.

Pour les enfants du premier service, après être passés aux toilettes, les enfants ont environ 45 minutes pour déjeuner. A la fin du repas en fonction de leur âge ils sont dirigés vers le temps sieste ou temps repos.

Les enfants du second service ont un temps d'activités avant le repas et passent à table à 12h40.

16h30

Chaque animateur réfèrent fait l'appel dans sa classe afin de récupérer tous les enfants inscrits à l'ALAE. Les enfants non-inscrits restent avec l'enseignant. Le directeur adjoint gère les sorties à la porte avec un enseignant.

16h35-17h00

Le groupe d'enfants est séparé en deux et sur deux temps, gouter et recréation à tour de rôles.

Les animateurs surveillent activement les enfants dans la cour. Le principe à respecter est le suivant : vu et être vu.

17h00- 18h30

Les animateurs proposent des ateliers permanents et des activités ponctuelles.

Les animateurs organisent dans la semaine « la soirée choix de l'enfant » : à l'aide d'une roue un enfant désigné au hasard à la possibilité de choisir l'animateur et l'activité de son choix.

Les espaces utilisés

Les animateurs aménageront les espaces en fonction de leurs activités afin qu'ils puissent s'approprier les lieux.

La cour et le préau en cas de pluie

La salle motricité

La BCD

La salle ALAE (à l'étage)

La salle sieste

L'équipe pédagogique

1 directrice titulaire du BPJEPS animation sociale UC médiation sociale et interculturelle et UC direction d'un ACM

1 directeur adjoint titulaire du BAFA

6 animateurs

1. Le rôle de la directrice

- Elle est garante de la sécurité physique morale et affective des enfants et de son équipe d'animateurs
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Elle a en charge la coordination et l'animation de son équipe d'animateurs
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires …)
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle)
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires
- Elle a en charge l'évaluation des projets en mesurant l'écart entre les objectifs fixés et la mise en pratique sur le terrain

2. Le rôle du directeur adjoint

- Il travaille en partenariat avec la direction et la seconde dans son action
- Il est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Il accompagne et coordonne l'équipe d'animateurs
- Il assure le pointage quotidien

3. Le rôle de l'animateur

L'animateur s'attachera à respecter les missions suivantes imposées par la réglementation :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer au sein de l'équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif
- Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.
- Encadrer et animer

La priorité de l'équipe d'animation est que chaque enfant accueilli puisse en toute sécurité accéder aux loisirs en privilégiant une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

L'encadrement des activités s'effectuera en adéquation avec les normes imposées par la DDCSPP. Chaque animateur est en responsabilité du groupe d'enfant qu'il a sa charge.

3a. Les missions de l'animateur

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs
- Il devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.
- Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions
- L'animateur a un rôle « éducatif » important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect et d'écoute.

3b. La sécurité affective, physique et morale

- L'animateur devra toujours être disponible et à l'écoute des enfants
- L'enfant devra être considéré comme individu à part entière à l'intérieur d'un groupe
- L'animateur devra être attentif à l'état de fatigue de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi...

- Les enfants ne devront jamais être laissé seul, sans la surveillance d'un animateur
- L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- L'animateur devra savoir en permanence le nombre d'enfants sous sa responsabilité
- Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants et/ou dangereux (scie, cutters…)

- Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge, à la tenue, à l'environnement, et aux capacités de l'enfant (importance de la préparation)
- Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra, en lien avec la directrice de la structure, consulter les textes de réglementation

4. Fonctionnement de l'équipe

Une réunion hebdomadaire est organisée chaque lundi de 10h30 à 11h30. Ces réunions ont lieu en salle ALAE. Elles permettent à la fois de préparer les activités ou les projets, et de gérer des conflits ou divers problèmes rencontrées au cours de la semaine. Les animateurs sont responsables de leur propre cahier de réunion, il est consultable par tous et tout le temps.

Deux fois par an des évaluations individuelles sont mises en place pour les animateurs contractuels. Les animateurs titulaires ont un entretien annuel. Ce sont des moments d'échanges et de discussion entre la direction et l'animateur. Ces temps permettront de faire un bilan sur les actions mises en œuvre par l'animateur.-

Un suivi de formation des stagiaires BAFA est également organisé.

5. Communication et échange

- Communiquer avec les autres animateurs de la structure (qui fait quelle activité ? à quel endroit ?)
- Développer des activités communes afin de permettre le partage de savoirs faire
- S'informer, retransmettre les informations au reste de l'équipe, communiquer au maximum afin d'éviter les "non-dits"

6. Agir de manière cohérente au sein de l'équipe

- S'impliquer dans l'élaboration des activités de l'ALAE en utilisant comme fil conducteur le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent
- Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certains enfants
- Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants
- Être attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants, aux parents et à ses collègues.

7. L'assistant sanitaire

Un assistant sanitaire est désigné pour l'année scolaire. Il tient à jour les trousses de premiers secours et veille à la bonne tenue du registre des soins. Il a connaissance des PAI et des repas avec éviction. Le reste de l'équipe est informée à chaque nouveau PAI en réunion de régulation.

Les objectifs pédagogiques

1) Respecter le rythme des enfants

Sur les activités

Les enfants peuvent avoir des rythmes différents, ou être fatigués, au minimum une animation calme est mise en place lors de tous les temps ALAE.

L'animateur veillera à alterner les temps de jeux et des temps plus calmes. Entre 11h45h et 13h35 il est automatiquement prévu par service parmi les activités une animation calme afin de laisser les enfants dans un état général favorable à l'écoute et l'apprentissage.

L'animateur sera attentif à l'état de fatigue des enfants.

Sur les temps repas

L'équipe d'animation met tout en œuvre pour permettre aux enfants de manger dans les conditions les plus agréables possible. Le but est qu'ils puissent manger sereinement, tout en comprenant l'impact qu'a le bruit trop fort sur le reste de leur journée.

Le repas doit être un moment convivial et propice à l'échange. C'est un moment d'éducation nutritionnelle, les enfants découvrent des gouts, l'animateur amènera l'enfant à gouter à tous les aliments sans le forcer à manger. Pour cela une musique douce et relaxante est mise avant le dessert, et les enfants sont amenés à faire un temps calme.

Des smileys sont distribués à la fin du repas pour féliciter et encourager les tables calmes.

De l'affichage pédagogique est réalisé par les animateurs pour sensibiliser et informer les enfants sur les nuisances sonores.

2) Créer un climat sécurisant pour l'enfant

- Intégrer les enfants nouveaux à l’école.
- Respecter et faire confiance à l'enfant
- Impliquer les enfants dans l'élaboration d'une charte précisant les règles de vie commune et réfléchir à une méthode permettant à cette charte d'exister sur le long terme.
- Donner des repères aux enfants : dans l’espace, dans le temps, en rappelant les règles de vie commune

- Permettre à chacun de participer à la vie de l’ALAE, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place.
- Faire respecter une certaine hygiène : lavage des mains avant les repas pour ceux qui les prennent sur place…
- Répondre de façon clair aux différentes demandes des enfants (savoir dire non quand cela est nécessaire, savoir expliquer ses décisions, ne pas systématiquement se retrancher derrière une autorité supérieure
- Respecter les règles imposées aux enfants

L’incohérence entraîne la confusion chez l'enfant et augmente ses attitudes d'opposition. Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établies. Il est indispensable pour le développement de l'enfant d'imposer des repères.

L'animateur doit apprendre à l'enfant que les règles ne sont pas faites pour le brimer mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

3) Favoriser le développement de l'autonomie

Sur les temps repas

Les animateurs transmettent aux enfants des valeurs de respect: de la nourriture, des locaux, du personnel, des règles de politesse…

En début de repas les animateurs désignent un réfèrent par table qui s'occupe de chercher et débarrasser la corbeille de pain et l'eau

Les enfants apprennent à se servent seuls à table. Ils participent au débarrassage, en empilant les verres et les assiettes au milieu de la table. Les enfants sont sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Sur les activités

Les enfants choisissent leurs activités au quotidien et s'engagent avec l'aide de leurs parents à s'inscrire ou non à des projets permanents sur plusieurs mois ou l'année complète.

Les animateurs proposent régulièrement aux enfants d'être acteurs de leurs activités en leur proposant le « choix de l'enfant ». Ils proposent une/ou plusieurs activités à réaliser à l'animateur.

Les salles sont aménagées de façon à favoriser le jeu, à amener l'enfant à jouer seul ou en groupe.

Sur les temps de sieste et repos

Les enfants sont accompagnés dès la sortie du restaurant scolaire dans le calme vers les salles de sieste et de temps repos. Ils dorment ou se relaxent à l'aide de musique douces.

4) Former l'enfant à devenir un citoyen

Dans son rapport à lui-même : sa personnalité, l'estime de soi, la confiance en soi, l'esprit critique, le niveau d'autonomie…

Dans son rapport aux autres : toute vie en collectivité suppose des règles formelles. L'enfant doit acquérir des repères sur les règles de la vie en collectivité, des repères sur des notions essentielles à son développement tel que le bien et le mal, le respect de soi et des autres, la solidarité

Dans son rapport à l'environnement : dans sa ville il y a des structures publiques locales ouvertes à tous. En apprenant à les connaitre, à les fréquenter, l'enfant pourra appréhender son environnement et faire des choix parmi les possibilités offertes. L'enfant pourra avoir la compréhension d'un espace, développer son esprit critique et éveiller sa conscience citoyenne responsable

Développer la créativité

- Proposer des activités diverses et variées
- Impliquer les enfants dans les projets permanents sur plusieurs mois

.

5) Favoriser le vivre ensemble, la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité

- Favoriser la mixité culturelle, sociale et la reconnaissance de la diversité
- Favoriser l'interculturalité en valorisant et en découvrant les différentes cultures
- Lutter contre les discriminations en favorisant la rencontre et l'échange entre les enfants, les familles
- Valoriser le respect de la différence
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

Deux animatrices ASIA (accueil spécifique inter ALAE) interviennent en fonction des besoins sur les trois ALAE municipaux. Elles ont pour objectif d'intégrer les enfants de cette classe au reste du « groupe » et de sensibiliser les autres enfants en travaillant l'acceptation de la différence, et le vivre ensemble. Mais également de sensibiliser les enfants aux différentes formes d'handicaps, en travaillant sur les préjugés et les fausses représentations.

Le Projet passerelle : échange entre ALAE maternelle et élémentaire

Malgré la séparation géographique des deux écoles, un lien entre ces structures est mis en place avec le projet passerelle chaque lundi soir, afin de favoriser l'échange entre les enfants de grande section et les enfants de l'élémentaire.

Cet échange prendra plusieurs formes :

- Partage de temps fort de l'année : gouter de rentrée, spectacle de noël, participation aux spectacles de fin d'année
- Organisation de petites sorties : médiathèque, grand jardin …
- Repas partagé en fin d'année au restaurant scolaire de l'élémentaire
- Projets à l'année : cirque, environnement, cuisine, jardin et sport
- Soirée de clôture au mois de mai repas et concours de cuisine avec plusieurs parents

Projet éco-citoyenneté en lien avec l'école

Sensibiliser à la gestion des déchets :

- Impliquer tous les acteurs de l'école dans une démarche éco citoyenne
- Etendre le tri dans les classes
- Mettre dans toutes les salles des poubelles fabriquées par les enfants de recyclage
- Veiller au tri pendant le repas
- Utilisation du composteur
- Récupération de l'eau pour le projet jardin
- Création d'une fresque sur le mur de la cour en rapport avec l'environnement

6) Permettre aux parents de s'investir dans la vie de l'ALAE

- Exposition de fin d'année sur les projets divers
- Affichage ludique (trombinoscope, affiches projets, photos diverses
- Publication sur le Facebook de la ville
- Sollicitation des parents pour des dons de matériel ou collaborer sur des évènements (spectacle de Noel, fête de fin d'année…)
- Calendrier des projets afin d'inviter les parents à laisser l'enfant terminer son activité en cours
- Inviter les parents à participer à des activités partagées (rallye des parents, carnaval, porte ouverte semaine handisensib…)

Activités, objectifs, moyens

Les activités :

- sont des supports permettant d'atteindre des objectifs pédagogiques déterminés dans le projet pédagogique
- doivent contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant
- doivent d'une manière générale être des activités de découverte

Les activités devront susciter :

- La découverte de nouvelles méthodes d'activités et de nouvelles règles
- Le respect de leur environnement
- Une certaine sensibilisation à la notion de respect au sens large (éducation au respect de l'environnement, respect des locaux, respect des différences, de l'autre...)
- L'acquisition de savoir-faire (apprendre à....) afin d'aider l'enfant dans certaines phases d'apprentissage
- Un épanouissement global de l'enfant en tenant compte de ses demandes pour les impliquer dans le projet
- Les rencontres entre les enfants (sports collectifs, jeux de coopération, rencontres avec d'autres ALAE...)
- Les activités devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre habituel : développer les activités de plein air
- Découverte de milieux différents et des activités culturelles physiques et sportives

- Les activités devront avoir un attrait ludique afin de permettre à chacun de prendre plaisir à jouer

- Valoriser le travail, les réalisations de chacun (affichages, expositions, spectacle de fin d'année…)

Projets permanents à l'année :

- Parcours de motricité
- Atelier créatif
- Cuisine
- Apprendre à dessiner
- Jardin
- Recyclage

L’évaluation

Elle est permanente et porte sur différents points :

- L’atteinte des objectifs et leur pertinence au regard de l’environnement
- La réalisation des actions programmées ainsi que leur pertinence et leur cohérence vis-à-vis des objectifs généraux
- Les moyens mis à disposition

Elle est permanente et porte sur différents points :

L'efficacité de l’action : a t'on atteint les objectifs fixés ? Quelles difficultés a-t-on rencontrées et quelles solutions ont été choisies ? Les actions ont elles satisfaits les enfants ?

L'efficience de l’action : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens humains, matériels engagés ?

La conformité : respecte-t-on les textes réglementaires et les usages locaux ?

La cohérence : les actions vont-elles dans le même sens que les objectifs fixés dans le projet pédagogique.

- **Respecter le rythme des enfants**

Les repas sont-ils devenus calmes ? Les enfants mangent ils sereinement ?

Comment les enfants se comportent à l'entrée et à la sortie de la cantine et pendant le repas ?

Les animateurs proposent-ils des temps calmes avant après ou pendant l'activité ?

Des sondages sont réalisés plusieurs fois dans l'année auprès des enfants et des animateurs pour évaluer l'évolution de l'ambiance du repas, du bruit.

- **Créer un climat sécurisant pour l'enfant**

Les temps ALAE sont-ils clairement structurés ? est-ce que les enfants se repèrent facilement dans le temps et dans l'espace ?

Les enfants sont-ils à l'aise pour interpeller les animateurs sur les difficultés rencontrées à l'école avec les autres enfants ou les adultes ?

- **Favoriser l'autonomie des enfants**

Y a-t-il une évolution dans le comportement des enfants au restaurant scolaire ?

Est-ce que tous les enfants acceptent le rôle de réfèrent de table ?

Est-ce que les enfants communiquent sur leurs envies et arrivent à dire qu'ils ne veulent pas participer à une activité, qu'ils préfèrent « ne rien faire ». ?

- **Former l'enfant à devenir un citoyen ?**
- **Favoriser le vivre ensemble et la tolérance**

Nombre d'enfants participant aux sorties ?

Les parents des élèves se sont-ils intéressés au contenu et à la finalité du projet ?

Est-ce qu'il y a des échanges interculturels lors des temps d'activités ? Quels ont été les projets réalisés en lien avec la mixité culturelle ? Les enfants ont-ils participé à ses projets ? Comment les enfants vivent avec leurs différences ?

Combien d'enfants participent au projet passerelle ?

Les enfants se sentent-ils prêts à changer d'école ? Comment appréhendent-ils la rencontre avec les enfants de l'élémentaire ?